

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 12 septembre 2018
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Luc CHAPUT, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : David MOURNET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-106 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - VIREMENT DE CREDITS : BP 2018 - SECTION INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE FAB LAB

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Par délibérations n°2017-135 et n°2018-033, le conseil communautaire Plaine Limagne a décidé d'aménager un Fab Lab, laboratoire de fabrication, au sein des locaux de l'ancien siège de la CC Limagne Bords d'Allier.

Afin de disposer des crédits nécessaires pour compléter l'aménagement de cet espace collaboratif, novateur et de haute technologie, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses – Crédits à ouvrir			
Op. / Chap.	Article	Libellé	DM 2018
49		FAB LAB MARINGUES	+ 7 700,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 7 700,00 €
TOTAL			+ 7 700,00 €

Dépenses – Crédits à réduire			
Op. / Chap.	Article	Libellé	DM 2018
OPFI		OPERATIONS FINANCIERES	-7 700,00 €
	020	Dépenses imprévues	-7 700,00 €
TOTAL			-7 700,00 €

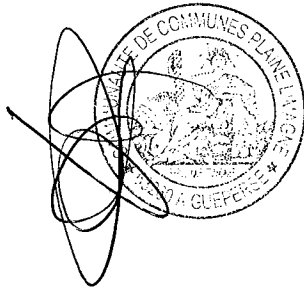
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver cette décision modificative,
- de procéder aux virements de crédits tels que détaillés ci-dessus dans le budget principal 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/09/2018
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

